

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°75/2022

Séance Ordinaire du 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents et représentés : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SAGUY Françoise

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : DURAND Christophe à DARIO Alain, BRUNET François à CRUANAS Pauline

Absents : /

Date de la convocation :

24/11/2022

OBJET : LOCATION DE L'APPARTEMENT SIS 11 RUE DE L'EUROPE, 1^{er} ETAGE

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
3.3 Locations

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur MOUCHE Yannick et Madame NAMLI Jamila ont manifesté leur intérêt pour louer l'appartement communal de type T4 sis 11 rue de l'Europe au 1^{er} étage.

Les conditions proposées sont les suivantes : occupation des lieux par Monsieur MOUCHE Yannick et Madame NAMLI Jamila à partir du 1^{er}/02/2023 à raison de 675 € par mois. Monsieur le Maire demande à l'avis de l'Assemblée pour cette location.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la location à Monsieur MOUCHE Yannick et Madame NAMLI Jamila de l'appartement communal ci-dessus mentionné, pour un loyer mensuel de 675 €, à compter du 1^{er}/02/2023, payable auprès du Trésor Public de Saint Estève ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,

Alain DARIO
